

Barème de location occasionnelle pour les locaux de la paroisse réformée de Moutier (fourchettes)

Les immeubles de la paroisse réformée de Moutier sont réservés dans l'ordre des priorités:

- aux activités propres à la paroisse
- à des activités extra paroissiales à but religieux social, culturel et éducatif
- enfin, à des activités extra paroissiales

contacts:

Secrétariat paroissial, rue du Clos 3, 2740 Moutier,
par le site internet du PAR8, page de la paroisse de Moutier:
par la ligne tél du Foyer (le concierge), rue du Clos 3:

tél. 032-493'41'95
www.par8.ch
tél. 079 250 44 11

	Locaux	spécifications	plus-values	Barème normal (but lucratif)/entreprises			Barème réduit (but non lucratif)	
				par leçon/heure	demi-jour	par jour	par leçon/groupe	par jour
1	Collégiale St. Germain	env. 400 places				600.-		0 - 400.-
			montage podium *			150.-		150.-
2	Salle à la cure St. Germain	30 places + 8 tables				150.-		100.-
			utilisation cuisine			75.-		50.-

3	l'OLIVIER Grande salle (1er étage) avec scène	150 chaises, 30 tables (177 m2)	liaison WI-FI incluse		200.-	400.-	25.-	400.-
			Branchement réseau spéc., ligne ADSL			50.-		50.-
			Sono et lumière			50.-		50.-
			Usage cuisinette au fond			20.-		20.-
4	Cuisine du Service des Repas à Domicile (SRDom)	équipement industriel	personnel SRDom obligatoire Fr 30.- contactez SRDom tél 032-493 30 60			250.-		
6	le GENET Salle à manger (au rez)	6 tables, 24 chaises (38 m2)		louée en permanence au SRDom les jours ouvrables de 9 - 15h				
7	Le CEP Salle au rez-de-chaussée	6 tables, 12 chaises (42 m2)		20.-	40.-	80.-		0 - 40.-
8	Le SYCOMORE au rez-de-chaussée	8 tables, 20 chaises (48 m2)		20.-	40.-	80.-		0 - 40.-
9	Le CEDRE au 1er étage	7 tables, 18 chaises (33 m2)		20.-	40.-	80.-		0 - 40.-
			p.v. pour usage beamer			50.-		0 - 20.-
10	Salle de danse		y.c. usage WC	30.-			25.-	
		Vestiaire/bricolage		à l'usage de la paroisse				

* le locataire doit participer au montage et démontage du podium

conditions

- location au moins 1 mois avant le terme au secrétariat de la paroisse (au Foyer)
- balayage et remise des chaises et tables dans l'état initial: si intervention du concierge nécessaire: 30.-/h
- dépôt d'une caution de 50.- pour remise des clés (si nécessaire)
- utilisation normale des locaux de 8h - 22h pour une location journalière
- à titre exceptionnel, une autorisation pour un usage privé prolongé peut être accordée sur demande: limite 02h le matin
- en cas de dégâts, le locataire est tenu responsable et assumera les frais de réparation
- si les nettoyages et l'ordre initial des locaux ne sont pas rétablis, il sera facturé un minimum de 2h de conciergerie, soit 60.-
- paiement à 10 jours net après réception de la facture établie par le secrétariat de paroisse;
- en cas d'annulation 15 jours avant terme: 50% du prix dû; annulation la dernière semaine: 100% prix dû